


Affaires familiales

Conception, écriture, mise en scène :
Émilie Rousset, 2025

Maïté Saulier



- 1  Émilie Rousset, metteuse en scène et directrice du centre dramatique national d'Orléans, a consacré sa dernière pièce de théâtre, intitulée *Affaires familiales*, aux injustices du droit de la famille, et plus particulièrement aux injustices de genre. Cette œuvre exigeante, d'une durée de 2h10, se compose d'une succession de neuf tableaux.
- 2 Chacun d'entre eux participe, à sa manière, à la dénonciation des insuffisances de la loi et de la violence possible du système judiciaire ; et tous saluent, dans le même temps, les luttes, victorieuses ou non, de citoyen·nes et de leurs conseils en faveur de l'égalité. Tour à tour sont abordés : les combats judiciaires menés dès les années 1980 pour la reconnaissance des couples gays et lesbiens puis des familles LGBT+, les batailles des mères désenfantées¹ pour protéger leurs enfants, les « limbes »² dans lesquelles se trouve plongé un couple d'hommes italiens ayant eu recours à une gestation pour autrui aux États-Unis, les impasses de parents confrontés à des enlèvements internationaux d'enfants ou encore la victoire d'une requérante devant la Cour européenne des Droits de l'Homme qui condamne la France pour avoir prononcé un divorce pour faute fondé sur l'inexécution de son devoir conjugal³. Ces différents tableaux, dont les aspects juridiques sont parfaitement

¹ Ce vocable désigne les mères, souvent séparées, qui ont dénoncé des violences, essentiellement sexuelles, commises par les pères sur leurs enfants à l'occasion d'un droit de visite et d'hébergement ou d'une résidence alternée et qui, désireuses de protéger ces derniers, ne souhaitent plus les remettre à leur (ex)conjoint. Elles encourent alors le risque d'être poursuivies pour soustraction ou non-représentation d'enfants, sur le fondement des art. 227-7 et 22-5 C. pén. V. le rassemblement organisé le mardi 9 septembre 2025 par le collectif « Mères en révolte », présidé par Sophie Abida. Une [commission d'enquête](#) « sur le traitement judiciaire des violences sexuelles incestueuses parentales commises contre les enfants et la situation des parents protecteurs, notamment des mères protectrices » a été créée le 28 janvier 2026 et devrait permettre de « formuler des recommandations visant à assurer la protection effective des enfants victimes d'inceste parental et la sécurité juridique des parents protecteurs, notamment des mères ».

² Intitulé du tableau consacré à cet entretien.

³ CEDH, 23 janvier 2025, *H. W. c. France*, n° 13805/21. Pour des commentaires : v. « Actualités choisies : Etat civil, familles et conjugalités », *Intersections. Revue semestrielle Genre & Droit*, 2025, n° 4, spéc. p. 25 ; *D.*, 2025, p. 372, note Julie Mattiussi ; *AJ fam.*, 2025, p. 102, note Maïté Saulier ; *Revue Juridique Personnes et Famille*, 2025, n° 290, note Mélanie Jaoul ; *JCP G*, 2025, p. 269, note Marie Lamarche ; *Droit de la famille*, 2025, comm. 29, note Jean-René Binet ; *ibid.*, p. 51, note Nicolas Kermabon ; *Procédures*, 2025, comm. 59, obs. Mélanie Douchy-Oudot ; *Gaz. Pal.*, 11 mars 2025, n° 9, note Rémy



maîtrisés et exposés, constituent autant d'histoires individuelles qui se déroulent en France, mais aussi en Italie, au Portugal ou en Espagne. Ils ont été construits à partir des nombreux entretiens et témoignages qu'Émilie Rousset a récoltés au fil de plusieurs années auprès d'avocates⁴, de membres d'associations, de justiciables, mais aussi de parlementaires ou de membres des forces de l'ordre. En revanche, aucun·e magistrat·e n'apparaît, ce qui peut conduire à interroger une forme d'asymétrie dans l'exposé des récits. La metteuse en scène s'en explique cependant en arguant du devoir de réserve des juges et de l'impact que cette obligation aurait eue sur son travail⁵.

- 3 Les particularités de cette pièce, nombreuses, servent toutes une même fin : dénoncer, par un travail artistique fondé sur l'enquête documentaire, les rapports de domination genrés qui continuent d'exister dans l'espace familial et le système judiciaire.
- 4 La première singularité réside certainement dans la conception d'un dispositif scénographique original et minimaliste créé par Nadia Lauro : une sorte d'immense tapis blanc, neutre, est déplié au sol, sur lequel se déplacent les comédien·nes au cours de la représentation sur une musique de Clara Pallone⁶. Elles et ils s'assoient, parlent, déambulent également dans le public. Placé·es en vis-à-vis, de part et d'autre de cette installation qui les sépare en deux groupes, les spectateur·ices, nécessairement convoqué·es dans leur intimité par ces récits, éprouvent simultanément le sentiment de participer à une expérience collective, par l'effet de miroir qu'implique cette disposition.

Libchaber ; *L'essentiel droit de la famille et des personnes* 2025, n° 3 ; *RTD civ.*, 2025, p. 288, obs. Jean-Pierre Marguénaud ; *RTD civ.*, 2005, p. 308, obs. Anne-Marie Leroyer.

⁴ On reconnaîtra notamment les avocates Caroline Mécarry, Lilia Mhissen et Pauline Rongier.

⁵ V. [Conversation au théâtre Points communs de Cergy](#), en lien avec le spectacle.

⁶ V. photographie *infra*.



Le dispositif scénographique conçu par Nadia Lauro : le public est réparti de part et d'autre de cette installation, sur et autour de laquelle se déplacent les actrices. Elle sert également à la projection des entretiens menés par Émilie Rousset (Photo de Christophe Raynaud de Lage – Festival d'Avignon)

- 5 La seconde particularité consiste dans l'utilisation de vidéos, silencieuses, projetées à intervalles réguliers au cours de la pièce⁷. L'ensemble des personnes entendues par Émilie Rousset au cours de son travail préparatoire – avocates, justiciables, parlementaires, etc. – ont été filmées. Ces films sont diffusés, en même temps que les acteurs et actrices répètent sur scène, de façon mimétique, les propos recueillis. La pièce est ainsi constituée de nombreux allers et retours entre le récit des expériences et leur représentation. Lorsque les paroles des justiciables et des professionnelles ont été prononcées dans une langue étrangère, celle-ci est préservée et traduite sur scène par un·e interprète, renforçant l'authenticité des témoignages. La pièce conduit ainsi véritablement à interroger la justice comme lieu de parole et plus exactement comme espace de traduction permanente : la traduction des langues, certes, mais aussi et surtout la traduction de la souffrance et des émotions en arguments et concepts juridiques. Elle rappelle utilement aux juristes combien la reformulation d'une expérience individuelle en catégorie normative implique une perte de singularité du récit, voire une forme de dépossession de son histoire par le justiciable. La qualification juridique apparaît

⁷ V. un extrait [ici](#)



ainsi, non pas simplement comme un travail nécessaire à l'efficacité du droit, mais aussi comme une opération de réduction narrative.

- 6 La troisième particularité est un défi : celui de mettre au jour les difficultés rencontrées au quotidien, à la fois par les professionnelles du droit interrogées et par les justiciables ; Émilie Rousset parvient en effet à identifier et illustrer l'ensemble des obstacles rencontrés par chacun·e des protagonistes. Des obstacles proprement juridiques ou judiciaires, d'abord, comme la temporalité de la justice face à l'urgence d'un danger, la scission du droit pénal et du droit civil de la famille qui contredit l'unicité d'une situation vécue, l'articulation, voire la confrontation des droits nationaux qui rendent certaines situations inextricables, ou encore l'obtention délicate de preuves. Mais des obstacles d'un autre ordre, plus intimes, sont également révélés, à l'instar de l'intrusion que représente le contrôle étatique dans un champ qui paraît relever de la seule vie privée, la détermination et la force nécessaires pour faire advenir certains progrès du droit ou, plus modestement, pour poursuivre la vie quotidienne, ou encore les émotions difficiles (mais parfois heureuses !) que chaque situation convoque.
- 7 Le travail d'Émilie Rousset met ainsi en exergue le caractère éminemment politique du droit de la famille. Ainsi, le militantisme de certaines avocates – qualificatif d'ailleurs réfuté par quelques-unes – et son incidence sur les stratégies développées devant les juges comme sur les décisions obtenues sont interrogés par la metteuse en scène. De même, l'impact des réformes italiennes les plus récentes sur le vécu des familles LGBT+, notamment en matière de gestation pour autrui⁸, est parfaitement visible. Les considérations budgétaires transparaissent aussi indirectement, au travers du contraste que soulignent les références aux modalités de formation des forces de l'ordre espagnoles à la prise en charge des violences conjugales, comparativement à ce qui existe en France⁹.
- 8 Cette pièce n'est pas la première que la metteuse en scène consacre au système judiciaire comme espace de lutte contre les inégalités de genre. En 2019 déjà, Émilie Rousset et Maya Boquet ont rencontré un grand succès avec la pièce immersive *Reconstitution : le procès de Bobigny*, construite à partir de la retranscription du procès et de témoignages plus récents, déclamés et rejoués par

⁸ La pièce fait essentiellement référence à la [loi n°169 du 4 novembre 2024](#), entrée en vigueur le 3 novembre 2024 et modifiant l'article 12, § 6 de la loi n° 40 du 19 février 2004 sur la procréation médicalement assistée, érigeant la gestation pour autrui en « délit universel ».

⁹ Le centre Hubertine Auclert a publié en 2020 un rapport intitulé [Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales en Espagne : regards croisés avec la France](#), révélant notamment que la France consacre un peu plus de 5 euros par habitant·e à cette politique au niveau national, contre environ 16 euros en Espagne.



une quinzaine d'acteur·ices. *Affaires familiales* ne dément pas l'intérêt immense des formats offerts par le spectacle vivant pour comprendre le droit comme espace politique. L'œuvre ne dissimule jamais le désespoir qu'il est possible d'éprouver pour celles et ceux qui travaillent aux progrès du droit dans ces disciplines, comme pour celles et ceux qui vivent ces situations. Elle révèle cependant toute la nécessité de continuer à combattre les rapports de domination, invite à la vigilance politique et célèbre les luttes fécondes¹⁰.



Maïté Saulier, maîtresse de conférences, CY Cergy Paris
université

¹⁰ Le terme est emprunté à Catherine Dorion, *Les luttes fécondes. Libérer le désir en amour et en politique*, Coll. Sur la table, 2017.